



Département de l'Hérault  
Commune de Valros

# Document d'Information Communal sur les RISQUES MAJEURS



Le mot du Maire.

Chers Valrossiens, l'objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vise à sensibiliser la population par rapport aux risques auxquels elle peut être confrontée sur son territoire. Il est aussi un outil pour informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés permettant ainsi de faire face au danger en situation d'urgence.

La prévention commence par l'information et celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité. Cette démarche a pour but non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques possibles sur le territoire de la commune, mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et d'avoir le comportement adéquat si l'un des événements se produit.

Comme partout, le risque zéro n'existe pas mais au delà de la simple obligation réglementaire d'information, notre volonté est que chaque valrossien s'approprie la méthode pour réagir de la meilleure façon possible en cas de besoin.

L'essentiel est d'adopter la bonne attitude pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

Je vous invite à lire ce fascicule et à le conserver.

Ensemble, nous pouvons prévenir pour mieux agir.

Le Maire  
Michel LOUP

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir.

Chacun doit mettre en place à son niveau tous les moyens pour limiter les impacts de tels accidents. A chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours.

# inondation



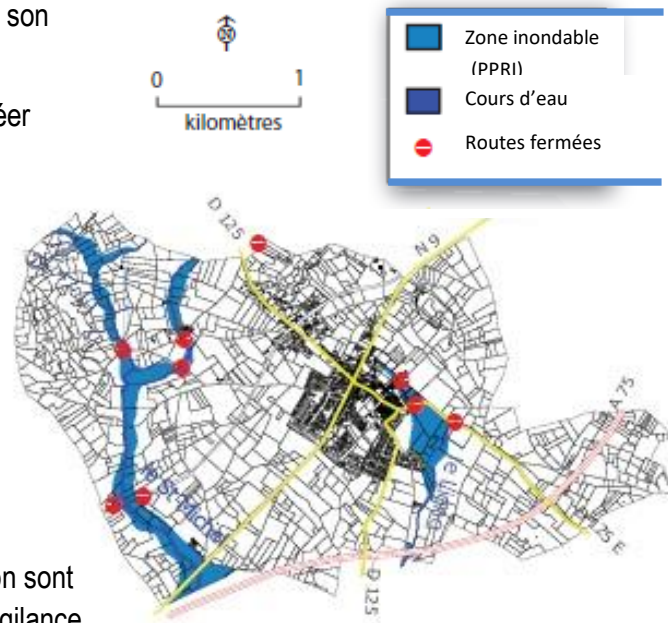
En cas de très fortes pluies, la commune de Valros est soumise aux débordements des différents ruisseaux qui s'écoulent sur son territoire.

Des phénomènes de ruissellement importants peuvent se créer localement, entraînant l'inondation de plusieurs maisons et la coupure de certaines routes.

En cas de risque d'inondation, la commune de Valros déclenche son Plan Communal de Sauvegarde.

Une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés par haut-parleur et sur les différents panneaux d'informations de la commune.

Les routes connues pour être submergées en cas d'inondation sont fermées par la municipalité et le conseil général, en cas de vigilance Rouge Météo France.



## Consignes de sécurité

### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles, sortir son véhicule de la zone inondable
- Amarrer les cuves, surélever le mobilier, faire une réserve d'eau potable, rassembler papier, argent, nécessaire de toilette, médicaments, etc (pour une éventuelle évacuation)
- Rentrer tous les objets pouvant être emportés par la crue ou le passage de l'eau (poubelles, voiture...)

### PENDANT

- Fermer les portes, fenêtres, aérations, etc...
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- Se réfugier dans les étages ou gagner un point haut.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Ne pas circuler dans les zones inondées
- Ecouter France Bleu Hérault (FM 101.1 ou 100.6)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.

### APRES

- Ventiler.
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Chauffer dès que possible.



Fermez les portes,  
les aérations



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pieds  
dans les étages



Ecoutez la radio pour  
connaître les consignes  
à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

# transport de matières dangereuses



<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>Depuis votre mobile</b>	<b>112</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>GENDARMERIE</b>	<b>17</b>

Les matières dangereuses regroupent l'ensemble des produits représentant un danger pour l'homme. Ces matières, souvent transportées par voies routières, peuvent être inflammables, toxiques ou corrosives.

En cas d'accident pouvant englober des matières dangereuses, la commune enclenche son Plan Communal de Sauvegarde. Suivant le type de produit et sa dangerosité, il peut vous être demandé de vous confiner ou d'évacuer. Restez attentif aux informations données par les autorités.

## Consignes de sécurité

### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (ruban adhésif, etc...)

### PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code matière du produit et le code danger (numéros sur la plaque orange à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie.
- S'éloigner puis suivre les consignes des autorités.

### APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ni flammes, ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Une tempête est une perturbation atmosphérique caractérisée par des vents violents supérieurs à 89 km/h et souvent accompagnée de précipitations intenses.

En cas de risque de tempête, une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés par haut-parleur et sur les différents panneaux d'informations de la commune.

## Consignes de sécurité

### EN CAS D'ALERTE

- Mettre à l'abri les objets, matériels, animaux pouvant être emportés
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets
- Evitez toute sortie
- Modérez la vitesse de votre voiture
- Respectez les consignes des autorités

### PENDANT LA TEMPÊTE

- Restez à l'abri
- N'intervenez pas sur votre toiture
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés

### APRES LA TEMPÊTE

- Évaluez les dangers (fils électriques, objets prêts à tomber)
- Réparez sommairement ce qui peut l'être
- Coupez les branches et arbres menaçant de s'abattre



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Feux de forêt



Un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de garrigue ou de maquis. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (étincelle, flamme),
- un apport d'oxygène : le vent attise le feu,
- des combustibles (végétation).

Si un feu de forêt se déclenche sur le territoire de Valros, la municipalité met en place son Plan Communal de Sauvegarde et informe la population par le biais des haut-parleurs et sur les différents panneaux d'informations.

## Consignes de sécurité

### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Débroussailler chaque année avant le 15 avril et ensuite régulièrement pendant la saison sèche.
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures.
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel, etc.).
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

### PENDANT

- Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, etc.).

Respirer à travers un linge humide.

- Arrêter la ventilation.
- Suivre les instructions des pompiers.
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

### APRES

- Eteindre les foyers résiduels.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

**Débroussailler a pour but de diminuer l'intensité du feu, de limiter sa propagation, et donc de garantir votre sécurité et celle des autres, en assurant une rupture du couvert végétal.**

**Vous êtes dans l'obligation de débroussailler et de maintenir débroussaillé votre périmètre de sécurité (sur 5 m autour de votre propriété, article L322-3 du code forestier).**

## Le risque inondation



Fermez les portes,  
les aérations



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pieds  
dans les étages

## Le risque feu de forêt



Dégagez les voies d'accès et les  
cheminements d'évacuation,  
arrosez les abords



Fermez les vannes de  
gaz et de produits  
inflammables



Rentrez rapidement  
dans le bâtiment en  
dur le plus proche



Fermez les volets, portes  
et fenêtres, calfeutrez  
avec des linges mouillés



Ne vous approchez  
pas d'un feu de forêt,  
ne sortez pas sans  
ordre des autorités

## Le risque transport de matières dangereuses



Réfugiez-vous  
dans le bâtiment  
le plus proche



Fermez et calfeutrez  
portes, fenêtres et  
ventilation



Ni flammes, ni  
cigarettes

## Le risque tempête



Réfugiez-vous  
dans le bâtiment le  
plus proche

## EN CAS D'EVENEMENT CATASTROPHIQUE

Une cellule de crise est ouverte en Mairie

Tél : 04 67 98 69 69

## Dans tous les cas



Respectez les  
consignes des  
autorités



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez  
les lignes pour les secours



Ecoutez la radio pour  
connaître les  
consignes à suivre

Source cartographique : PPRI Vallée de Thongue,  
PPRI Vallée de la Peyne  
Direction Générale des Impôts.

Elaboré en juillet 2010, avec la collaboration de  
Sébastien Garcia Consultant